



**PRODUITS  
MÉTALLIQUES  
BUSSIÈRES inc.**

PRODUITS MÉTALLIQUES BUSSIÈRES INC.  
82, route Kennedy  
Saint-Henri de Lévis (Québec) G0R 3E0  
Phone: (418) 882-0812 Fax: (418) 882-2554

( ) DEMANDE OUVERTURE COMPTE  
( ) DEMANDE REVISION DE DOSSIER

### IDENTIFICATION

NOM : _____ ADRESSE : _____ VILLE : _____ CODE POSTAL : _____ TÉL: ( _____ ) _____ FAX : ( _____ ) _____ COURRIEL DES COMPTES À PAYER :	ADRESSE DE LIVRAISON   ADRESSE DE FACTURATION
---	--

### PROPRIÉTAIRES ou ACTIONNAIRES

NOM	%	ADRESSE	N.A.S.	NO. DE TÉL.
				( )
				( )

### RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

BANQUE (NOM) :	ADRESSE :	NO. DE TÉL. ( ) NO. DE FAX. ( )
PERSONNE RESSOURCE :	MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE : _____ \$	
NO. DE COMPTE :	MARGE DE CRÉDIT UTILISÉE : _____ \$	
	PRÊTS (TOTAL DES SOLDES) : _____ \$	

FOURNISSEURS (NOMS) :	ADRESSE :	NO. DE TÉL.	NO. DE FAX.
		( )	( )
		( )	( )
		( )	( )

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DÉBUT DES OPÉRATIONS :	MOIS DE FIN D'ANNÉE FISCALE :	RESPONSABLE DES COMPTES PAYABLES	NO. DE TÉL.
MARGE DE CRÉDIT DÉSIRÉE \$	ACHATS MENSUELS PRÉVUS \$	ACHETEUR AUTORISÉ	NO. DE TÉL.
PLACE D'AFFAIRES EN PROPRIÉTÉ <input type="checkbox"/> OU LOUÉE DE :			NO. DE. TÉL.
ENTREPRISES AFFILIÉES : _____ ÉTATS FINANCIERS : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> CI-JOINTS SITE INTERNET : _____		NOMBRE D'EMPLOYÉS : _____ CHIFFRE D'AFFAIRES : _____ COMPTES À RECEVOIR : _____ COMPTES PAYABLES : _____	

Les conditions de la présente demande sont énoncées sur la deuxième page et devront être signées avant qu'un compte client ne soit ouvert.

# CONVENTION D'AFFAIRES

ENTRE : \_\_\_\_\_  
nom de l'entreprise

ET : **PRODUITS MÉTALLIQUES BUSSIÈRES INC.**  
82, route Kennedy  
Saint-Henri de Lévis (Québec) G0R 3E0

\_\_\_\_\_ ville

ci-après nommé L'ACHETEUR

ci-après nommé le VENDEUR

L'acheteur et ses officiers, ci-bas signataires, demandent au Vendeur l'ouverture d'un crédit et acceptent de se conformer aux conditions suivantes qui régiront l'ensemble de leurs relations passées, présentes et futures et prévaudront sur toute autre stipulation.

## PAIEMENT ET MARGE DE CRÉDIT

Les termes sont net à 30 jours. Il est de l'essence même de cette convention que les factures soient acquittées dans les délais prévus. Le vendeur, le cas échéant, sera fondé de suspendre toute marge de crédit et livraison.

## PROPRIÉTÉ

Toutes les marchandises livrées demeurent la propriété du vendeur jusqu'à parfait paiement de la facture. Le vendeur pourra en tout temps en revendiquer la possession sans procédure ni avis et l'acheteur, accepte par la présente la publication de cette disposition. De plus, advenant reprise, toutes les sommes déjà versées seront conservées par le vendeur à titre de dédommagement.

## ASSURANCE

Il est expressément convenu que l'acheteur maintiendra des assurances suffisantes sur les marchandises et enjoint son assureur d'émettre un chèque à l'ordre conjoint du vendeur et lui-même pour tout solde dû advenant réclamation.

## RÉSILIATION ET EXIGIBILITÉ

Advenant défaut de la part de l'acheteur ou tout changement présumé dans l'état de sa solvabilité, le vendeur pourra suspendre toutes les marges de crédit, obligations contractuelles, interrompre les livraisons et toute somme due deviendra alors immédiatement exigible.

## ÉLECTION DE DOMICILE

Les parties élisent domicile dans le district judiciaire du vendeur pour fins de conclusion, signification et interprétation de cette convention qui sera interprétée à la lumière des lois en vigueur au Québec.

## INTÉRÊTS & FRAIS ÉVENTUELS

Il est de l'essence même de cette convention, que les factures soient payées dans les délais consentis. Passé ce délai, le requérant devra payer un intérêt de 2% par mois, soit 26,82% l'an, sur toute facture en souffrance. L'acheteur paiera également tout frais pouvant découler du placement du compte auprès d'un tiers ou d'un tribunal pour perception, ainsi que les frais de chèques retournés par la banque de l'acheteur.

## PRIX

Les produits du vendeur seront facturés selon les prix annoncés lors de la soumission.

## RÉCLAMATION

Les réclamations pour manques, défauts ou erreurs ne seront admises que si elles sont faites dans les dix jours de la réception.

## COMMANDE

Toute commande émanant de l'acheteur par téléphone, télécopieur ou remise au représentant du vendeur sera considérée valable et sujette à approbation du service de crédit du vendeur. Celui-ci fera tout en son pouvoir pour respecter les dates de livraison prévues, mais ne saurait être tenu responsable des retards ou absence de livraison.

## TRANSPORT

Le transport est à la charge de l'acheteur. Lorsque confiés à un transporteur indépendant l'acheteur il prendra toutes ses dispositions d'assurance incluant la déclaration de valeur excédentaire au besoin. Le vendeur ne saurait être tenu responsable des éventuels délais de livraison occasionnés par le transport ainsi que des dommages en courrus.

## GARANTIE ET RESPONSABILITÉ

Le vendeur garantit ses produits contre tout défaut de fabrication. Cependant, le vendeur ne saurait être tenu responsable des dommages pouvant résulter de l'usure normale ou d'une mauvaise installation. L'acheteur renonce de plus à toute poursuite pour dommages indirects. La garantie vise exclusivement la valeur de la marchandise vendue.

## INFORMATION

L'acheteur déclare que toutes les informations fournies sur cette demande sont vraies et le vendeur pourra annuler toute entente si ces informations devaient se révéler fausses. L'acheteur s'engage de plus à aviser le vendeur de tout changement dans sa situation pouvant affecter cette entente. **L'acheteur et ses actionnaires autorisent le vendeur ou ses mandataires à se procurer, détenir et échanger toutes les informations utiles à l'établissement et la révision périodique de sa solvabilité. Ils enjoignent par la même occasion toutes les personnes concernées de fournir de façon complète et avec diligence toutes les informations requises et les dégagent de toute responsabilité quant à l'effet de telles informations. Le dossier sera conservé au bureau du vendeur, confidentiel et accessible à l'acheteur selon la loi.**

SIGNÉ À : \_\_\_\_\_ LE : \_\_\_\_\_

PAR : \_\_\_\_\_  
officier dûment autorisé de l'acheteur

PAR : \_\_\_\_\_  
pour le vendeur

\_\_\_\_\_ nom et fonction (lettres moulées)

## CAUTIONNEMENT

Le soussigné se porte caution solidaire de l'acheteur pour toutes les sommes dues ou à être dues ainsi que de toutes les obligations et responsabilités qui découlent de la présente convention. Il renonce de plus à tout bénéfice de discussion et division et s'engage à payer sur demande les sommes dues en vertu des présentes. Il est également convenu qu'il sera de la responsabilité de la caution de se tenir informée sur l'état des obligations de l'acheteur.

SIGNÉ À : \_\_\_\_\_ LE : \_\_\_\_\_

PAR : \_\_\_\_\_

TÉMOIN : \_\_\_\_\_

Personnellement

\_\_\_\_\_ nom (lettres moulées)